

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme et
du budget-programme
Trente-cinquième session, première partie
Genève, 13 mars 2000
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DU CHAPITRE RELATIF À LA CNUCED DU PLAN
À MOYEN TERME DE L'ONU POUR LA PÉRIODE 2002-2005**

Projet établi par le secrétariat de la CNUCED

PROGRAMME 9. COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

1. Le programme a pour objectif général de contribuer à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale dans des conditions qui renforcent les perspectives de développement offertes par la mondialisation, tout en aidant, par un dialogue ouvert, à façonner les relations économiques internationales du XXI^e siècle. Les mandats correspondants découlent du rôle et des responsabilités assignés au secrétariat de la CNUCED par : l'Assemblée générale, en commençant par la résolution 1995 (XIX), aux termes de laquelle la CNUCED a été créée; la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de ses sessions quadriennales; le Conseil économique et social; et le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires. Les mandats pour les quatre prochaines années sont énoncés dans la "Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique" et dans le "Plan d'action" adoptés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session en février 2000 (TD/387 et TD/386).

2. Le programme sera exécuté par la CNUCED et par le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Le mandat original du Centre découle de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale. Dans sa résolution 1819 (LV), le Conseil économique et social a affirmé le rôle du CCI en tant que principal organisme pour les activités de coopération technique de l'ONU concernant la promotion du commerce. Les grandes orientations des activités du CCI sont fixées par ses organes de tutelle, la CNUCED et l'OMC, ainsi qu'à l'occasion des sessions annuelles du Groupe consultatif commun, organe intergouvernemental où sont représentés les États membres de la CNUCED et les membres de l'OMC.

3. À la dixième session de la Conférence, les gouvernements ont reconnu que pour que tous les pays profitent de la mondialisation, il fallait surmonter des problèmes complexes de politique générale qui découlent, en particulier au niveau macroéconomique, de l'interdépendance croissante des diverses sphères de l'activité économique - dont le commerce, le financement et l'investissement - et des risques qui sont parfois associés à cette interdépendance. Ils ont réaffirmé que, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et contribuer à un consensus sur les politiques à mener dans un contexte de mondialisation, dans l'optique du développement.

4. C'est ainsi que la CNUCED est le lieu de débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts, ayant pour objectif la formation de consensus, qu'elle réalise des travaux de recherche et d'analyse afin, notamment, de fournir des contributions de fond à ces débats et discussions, et qu'elle offre une assistance technique adaptée aux besoins des pays bénéficiaires et privilégiant le renforcement des capacités. L'accent sera mis sur quatre domaines d'activité : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce des biens et services et questions relatives aux produits de base; et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. La stratégie envisagée tient compte de l'importance attachée par les gouvernements, à la dixième session de la Conférence, au rôle de la CNUCED en tant que principale institution du système des Nations Unies chargée des questions relatives aux pays les moins avancés (PMA), ainsi qu'à la coopération économique entre pays en développement et aux questions d'équité entre les sexes en vue de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. Les besoins et les intérêts des pays en transition, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable, des pays sans littoral et des petits États en développement insulaires seront également pris en compte, comme indiqué dans la deuxième partie du Plan d'action. Dans ses travaux, la CNUCED poursuivra un dialogue ouvert avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les milieux parlementaires sur les difficultés suscitées et les possibilités offertes par la mondialisation, en vue de progresser vers un monde meilleur et plus juste.

5. Pour sa part, le CCI complétera les travaux de recherche, les travaux directifs et les activités normatives de ses organes de tutelle, la CNUCED et l'OMC, en se concentrant sur les aspects opérationnels des activités concernant l'information, le développement des produits et des marchés, le développement des institutions et les services d'appui à la promotion du commerce, au développement des exportations et à la gestion des achats et approvisionnements internationaux.

6. La CNUCED sera responsable des sous-programmes 1 à 5, tandis que le CCI exécutera le sous-programme 6¹.

¹ Le sous-programme 6 sera examiné par le Groupe consultatif commun du CCI à sa prochaine session et n'est donc pas présenté ici.

Sous-programme 9.1 : Mondialisation, interdépendance et développement

7. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.A du "Plan d'action" (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

A. Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

8. L'objectif du sous-programme est de faciliter les débats internationaux sur l'évolution et la conduite de la mondialisation et de contribuer à promouvoir l'application de politiques et de stratégies nationales et internationales propices au développement dans les conditions créées par l'intégration économique mondiale et par l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie.

Stratégie

9. L'exécution du sous-programme sera assurée par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. Par la diffusion de travaux d'analyse et l'organisation d'échanges de vues et de perspectives, il s'agira de contribuer à une meilleure compréhension des conséquences de l'interdépendance globale, des réformes macroéconomiques et de l'ajustement structurel pour une croissance économique soutenue et un développement durable, ainsi qu'à une plus grande cohérence de l'action économique mondiale et à la définition d'approches et de mesures en insistant sur leurs incidences sur la croissance et le développement. Les questions devant être abordées comprendront les problèmes de la dette des pays en développement, les tendances des flux d'APD et le rôle de l'intégration régionale. Par des travaux d'analyse et des activités d'assistance technique, il s'agira d'aider les pays en développement à concevoir de saines politiques intérieures macroéconomiques, financières et structurelles et à dynamiser leurs forces intérieures de croissance par l'accumulation de capital, la réforme des institutions et le renforcement des capacités. Une assistance technique sera plus particulièrement fournie concernant la gestion de la dette et le renforcement des institutions palestiniennes. Les activités relevant du sous-programme viseront à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États en développement insulaires et des résolutions correspondantes de l'Assemblée générale, ainsi qu'à répondre aux besoins des pays en développement sans littoral, des pays en développement de transit et des petits pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable.

Résultats escomptés

10. Les résultats escomptés du sous-programme seraient une meilleure compréhension des problèmes, et une amélioration de la capacité des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies appropriées concernant l'évolution et la conduite de la mondialisation, l'interdépendance globale et leurs incidences sur les politiques et les perspectives de développement.

Indicateurs de résultats

11. La mesure des résultats sera principalement donnée par l'audience que recueilleront et par les réactions que susciteront les activités d'analyse du sous-programme dans les instances

intergouvernementales, les médias internationaux, les milieux universitaires et autres établissements de recherche où sont examinées les politiques et les stratégies, et par le degré de satisfaction exprimé par les bénéficiaires de l'assistance technique ou encore les résultats concrets obtenus.

B. Développement de l'Afrique

Objectif

12. L'objectif du sous-programme est de promouvoir la compréhension des problèmes de développement économique de l'Afrique et des mesures nationales et internationales nécessaires pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale.

Stratégie

13. Il s'agira de coordonner les travaux d'analyse de la CNUCED à l'appui des objectifs du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique de contribuer à l'intégration régionale et sous-régionale, ainsi qu'à diverses autres initiatives internationales en faveur de l'Afrique, y compris en coopération avec divers organes et organismes des Nations Unies dans le contexte de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique en tant qu'organisme chargé de la coordination des activités concernant l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux. Le sous-programme sera exécuté par la Division de la mondialisation et des stratégies de développement.

Résultats escomptés

14. Les résultats escomptés seraient une meilleure compréhension, par les gouvernements africains et par la communauté internationale, des mesures directives nationales et internationales nécessaires pour promouvoir le développement de l'Afrique, en particulier dans les domaines de compétence de la CNUCED.

Indicateurs de résultats

15. La mesure des résultats sera principalement donnée par la qualité des débats, des activités et des initiatives suscités par les travaux relevant du sous-programme au sein des organismes intergouvernementaux et autres organisations et instances compétentes.

Sous-programme 9.2 : Investissement, entreprises et technologie

16. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.B du "Plan d'action" (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

17. L'objectif du sous-programme est d'améliorer la compréhension des problèmes et des options concernant l'investissement international, l'internationalisation des entreprises et le transfert de technologie, de renforcer la capacité des pays en développement d'élaborer et d'appliquer des politiques, des mesures et des programmes d'action dans ces domaines, et de

contribuer à une meilleure compréhension des questions nouvelles en vue de renforcer la capacité des pays de participer aux discussions et aux négociations.

Stratégie

18. La Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises assurera l'exécution de ce sous-programme, qui continuera de renforcer son rôle en tant que source d'informations et d'analyses détaillées sur l'investissement international, en privilégiant les aspects relatifs au développement et l'intégration des questions concernant l'investissement, la technologie et le développement des entreprises. Les travaux de recherche et d'analyse viseront à améliorer la compréhension de questions fondamentales concernant le rôle de l'investissement étranger, le renforcement des capacités technologiques et l'internationalisation des entreprises. Il s'agira également d'établir des analyses et de contribuer à un consensus international sur le rôle des arrangements internationaux dans la promotion et l'exploitation des investissements étrangers; le renforcement des capacités technologiques et la promotion des entreprises. Les activités d'assistance technique seront axées sur le renforcement de la capacité des pays d'élaborer et d'exécuter des politiques visant à attirer l'investissement étranger, à moderniser les capacités technologiques et à promouvoir le développement des entreprises.

Résultats escomptés

19. Les résultats escomptés seraient une meilleure compréhension des questions concernant l'investissement international, l'internationalisation des entreprises et le transfert de technologie, ainsi qu'une amélioration des capacités des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies permettant d'attirer et d'exploiter l'investissement étranger, de renforcer les capacités technologiques et de promouvoir le développement des entreprises aux niveaux national, régional et international.

Indicateurs de résultats

20. La mesure des résultats sera principalement donnée par l'audience que recueilleront les activités de recherche et d'analyse relevant du sous-programme dans les instances intergouvernementales et les médias internationaux, et par les politiques et les stratégies qui seront adoptées aux niveaux national, régional et international, grâce notamment à une plus grande capacité des pays en développement de déterminer leurs intérêts dans ces domaines, et au renforcement de la confiance et de la concertation pour la prise en compte de ces intérêts dans les instances appropriées à l'occasion de l'élaboration de règles et normes internationales concernant l'investissement, les entreprises et la technologie.

Sous-programme 9.3 : Commerce international

21. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.C du "Plan d'action" (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

22. L'objectif du sous-programme est d'aider les pays en développement à s'intégrer davantage, et avec profit, dans le système conventionnel international.

Stratégie

23. Le sous-programme sera exécuté par la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. La stratégie comprendra les activités suivantes : réaliser des travaux de recherche empirique et des analyses directives sur les aspects relatifs au développement du système commercial multilatéral, y compris une optimisation de l'accès aux marchés pour les pays en développement, en particulier les PMA, et les implications des règles commerciales multilatérales, actuelles et nouvelles; aider les pays en développement à participer aux négociations commerciales multilatérales, notamment sur l'agriculture, et à poursuivre leur intégration régionale; analyser différentes questions concernant la libéralisation du commerce des services et différentes propositions internationales relatives au commerce électronique; contribuer à la formation d'un consensus intergouvernemental dans le domaine du commerce en aidant les pays en développement à élaborer des initiatives de négociation dans la perspective des futures négociations commerciales; aider les pays en développement et les pays en transition à déterminer les instruments de politique commerciale favorables au développement, à adhérer à l'OMC, et à intensifier leurs échanges commerciaux réciproques; fournir, dans les pays en développement et les pays en transition intéressés, une formation sur des questions fondamentales concernant le commerce international; aider les pays en développement dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs, s'agissant notamment des relations entre concurrence et compétitivité et des aspects relatifs au commerce de la concurrence; aider les pays en développement à développer leurs secteurs de produits de base axés sur l'exportation; et contribuer à un débat équilibré sur le commerce et l'environnement, en mettant en avant les questions qui intéressent les pays en développement, en renforçant la prise en compte des aspects relatifs au développement et en identifiant les aspects potentiellement bénéfiques pour les pays en développement, notamment dans les domaines de la santé publique, de la biodiversité, du transfert d'écotechnologies et de la biotechnologie.

Résultats escomptés

24. Les résultats escomptés du sous-programme seraient un renforcement de la capacité des pays en développement d'élaborer et d'exécuter des politiques et des stratégies leur permettant de participer efficacement et avec le plus grand profit possible au commerce international, y compris aux négociations commerciales multilatérales.

Indicateurs de résultats

25. La mesure des résultats sera principalement donnée par une meilleure compréhension des questions actuelles et nouvelles relatives au commerce international qui intéressent les pays en développement, et par un renforcement de la capacité de répondre à ces préoccupations dans les domaines de l'agriculture, des services, du commerce électronique, du droit et de la politique de la concurrence et des relations entre commerce, environnement et développement, y compris par une participation plus efficace des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, régionales et sous-régionales.

Sous-programme 9.4 : Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

26. Le mandat principal du sous-programme figure à la section II.D du "Plan d'action" (TD/386); l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

27. L'objectif du sous-programme est de renforcer la capacité des pays en développement d'améliorer leur compétitivité commerciale internationale en se dotant d'une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce aux technologies de l'information.

Stratégie

28. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale assurera l'exécution du sous-programme. Celui-ci visera à aider les pays en développement, par des travaux d'analyse directive, la formation de consensus et des programmes d'assistance technique, à se doter de services plus efficaces d'appui au commerce en ce qui concerne les opérations douanières, les transports, les services bancaires, les assurances et le tourisme, et à accroître les compétences, les connaissances et les aptitudes nécessaires à la conduite du commerce extérieur. L'accent sera mis sur les aspects suivants : contribution à la facilitation des échanges commerciaux par une exploitation accrue et plus efficace des technologies de l'information, s'agissant en particulier des aspects relatifs au développement du commerce électronique; et fourniture d'une assistance aux institutions gouvernementales et aux entreprises, ainsi qu'aux réseaux constitués avec des institutions universitaires, en vue de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines, y compris dans ses aspects d'égalité entre les sexes, et d'aider les entreprises à en tirer le plus grand profit possible.

Résultats escomptés

29. Les résultats escomptés seraient une plus grande efficacité des services d'appui au commerce et de la mise en valeur des ressources humaines dans les pays bénéficiant d'activités d'assistance technique, et une meilleure compréhension des options et des stratégies dans ces domaines.

Indicateurs de résultats

30. La mesure des résultats sera donnée par des indicateurs de l'efficacité et de l'impact de chaque programme ou projet d'assistance technique, tels que définis dans les descriptifs de programme ou de projet correspondants, et par la qualité de l'appui fourni à des réunions intergouvernementales et réunions d'experts, telle qu'illustrée par les résultats de ces réunions.

Sous-programme 9.5 : Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires

31. Le mandat principal du sous-programme relève de la section II.E du "Plan d'action" (TD/386), ainsi que des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires; l'objectif et la stratégie seront les suivants.

Objectif

32. L'objectif du sous-programme est de contribuer à l'intégration et à la participation progressives et profitables à l'économie mondiale et au système commercial international des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États en développement insulaires dans les domaines du commerce, de l'investissement, du financement, des produits de base et de la technologie.

Stratégie

33. Le sous-programme sera exécuté par le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires; il permettra d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et d'autres initiatives internationales, et de promouvoir la coordination à l'échelle du système des Nations Unies de leur application. Il s'agira également de promouvoir la mise en œuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, ainsi que l'application des aspects pertinents du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États en développement insulaires, et l'examen par l'Assemblée générale et d'autres instances intergouvernementales compétentes des problèmes propres aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires, tout en coordonnant les activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur de ces pays.

Résultats escomptés

34. Les résultats escomptés seraient : l'application effective des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la mise en œuvre progressive du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, une contribution efficace à la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade dans les domaines de compétence de la CNUCED, et la fourniture d'une assistance technique ciblée et bien coordonnée aux PMA, aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires pour leur intégration dans l'économie mondiale et le système commercial international.

Indicateurs de résultats

35. La mesure des résultats sera principalement donnée par l'audience que recueilleront les activités du sous-programme dans les instances intergouvernementales et les médias internationaux, par la qualité de l'appui aux délibérations et discussions intergouvernementales telle qu'illustrée par les résultats des réunions correspondantes et par les observations de leurs participants, et par l'amélioration de la coordination de l'assistance technique, telle qu'illustrée par l'adoption et l'efficacité d'une approche intégrée.
